

RCS : PARIS  
Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2007 B 16677  
Numéro SIREN : 499 389 906  
Nom ou dénomination : 1001 FENETRES

Ce dépôt a été enregistré le 01/07/2019 sous le numéro de dépôt 51142



20190511422018

DATE DEPOT : 01/07/2019

N° DE DEPOT : 51142


N° GESTION : 2007B16677

N° SIREN : 499389906

DENOMINATION : 1001 FENETRES

ADRESSE : 71 rue Condorcet 75009 Paris

MILLESIME : 2018

Greffe du tribunal  
de commerce de Paris  
Comptes annuels déposés le :  
02 JUL. 2019  
Sous le N°: 51142 

**1001 FENETRES**  
Société par Actions Simplifiée  
au capital de 8.000 Euros  
Siège social : 71, rue Condorcet  
75009 PARIS  
499 389 906 R.C.S PARIS  
\*\*\*\*\*

**COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE SOCIAL 2018**  
(Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 20 juin 2019)

**PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT**

L'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle décide d'affecter le bénéfice net de l'exercice social clos le 31 décembre 2018, s'élevant à	5.421 Euros
augmenté du report à nouveau antérieur de	19.410 Euros
	-----
Soit ensemble	24.831 Euros

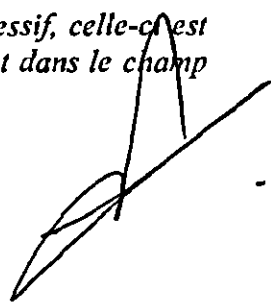
de la manière suivante :

- |                                |              |
|--------------------------------|--------------|
| ◆ au poste de Report à Nouveau | 4.831 Euros  |
| ◆ le solde, soit               | 20.000 Euros |
|                                | -----        |

étant distribué aux Actionnaires à raison d'un dividende de 25 Euros.

Ce dividende pourra être mis en paiement à compter de l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle.

A cet égard, l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle prend acte de ce que :

- les dividendes et distributions assimilées perçus, par des personnes physiques domiciliées en France, sont obligatoirement soumis au prélèvement forfaitaire non libératoire (PFNL) de 12,8% prévu au I-1. de l'article 117 quater du CGI, ainsi qu'aux prélèvements sociaux de 17,2%, soit un total de prélèvements de 30,00% ;
  - ces prélèvements sont déclarés et acquittés par la société distributrice, au plus tard le 15 du mois suivant celui au cours duquel les dividendes sont payés (l'inscription du dividende au crédit du compte courant d'associé valant paiement) ;
  - à défaut d'option expresse et irrévocable du contribuable pour l'imposition au barème progressif de l'impôt sur le revenu à l'occasion de l'établissement de la déclaration des revenus, l'impôt sur le revenu est définitivement liquidé sur une base égale au dividende brut, sans abattement, par application du prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8% prévu à l'article 200 A du CGI, sous déduction du PFNL acquitté par la société distributrice ;
  - il est précisé, à cet égard, qu'en cas d'option pour l'imposition au barème progressif, celle-ci est globale et porte sur l'ensemble des revenus, gains nets, profits et créances entrant dans le champ d'application du PFU ;
- 

- en cas d'option pour l'imposition au barème progressif de l'impôt sur le revenu, conformément aux dispositions fiscales en vigueur et à l'article 243 bis du Code Général des Impôts, et pour les seules personnes physiques résidentes fiscales en France ayant opté, ce dividende sera éligible en totalité à l'abattement de 40% prévu à l'article 158-3 du Code Général des Impôts ;
- toujours pour les cas d'option susvisés pour l'imposition au barème progressif, l'abattement de 40% susvisé est applicable sur le montant du dividende brut perçu et une fraction de la CSG, acquittée lors de la perception du revenu, est déductible des revenus à hauteur de 6,8% ; le PFNL acquitté par la société distributrice est ensuite imputé sur l'impôt sur le revenu, l'excédent étant restitué ;
- toujours pour les cas d'option susvisés pour l'imposition au barème progressif, dans l'état actuel de la répartition du capital social, la totalité des 20.000 Euros de dividendes distribués aux 800 actions détenues par les Actionnaires personnes physiques résidents fiscaux en France ayant opté pourront, bénéficier de l'abattement de 40%, soit un abattement global théorique de 8.000 Euros et un abattement de 10 Euros par action;
- les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50.000 euros, pour les contribuables célibataires, divorcés ou veufs, ou 75.000 euros, pour les contribuables soumis à imposition commune, peuvent demander à être dispensés du PFNL. La demande de dispense doit être formulée au plus tard le 30 novembre de l'année qui précède celle du versement.

En outre, et conformément aux dispositions légales, l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle prend acte de ce qu'au titre des trois derniers exercices, il a été distribué les dividendes suivants :

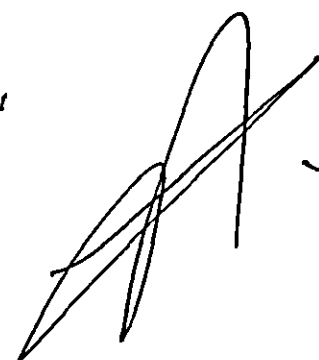
Au titre de :	Dividende global	Dividende par action	Montant éligible à l'abattement de 40% (Art. 158-3 CGI) (1)
Exercice 2015	90.000 €	112,50 €	112,50 €
Exercice 2016	92.000 €	115,00 €	115,00 €
Exercice 2017	50.000 €	62,50 €	62,50 €

(1) Abattement de 40% ouvert aux seuls dividendes distribués à des personnes physiques résidentes fiscales en France

### DECISION DE L'ASSEMBLEE

Affectation du résultat adoptée à l'unanimité.

Certifié exact



Désignation de l'entreprise : 1001 FENETRES Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois \* 12  
 Adresse de l'entreprise 71 RUE DE CONDORCET 75009 PARIS Durée de l'exercice précédent \* 12  
 Numéro SIRET \* 4 9 9 3 8 9 9 0 6 0 0 0 2 9 Néant

				Exercice N clos le 31/12/2018	
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3	
Capital souscrit non appelé (I)		AA			
IMMOBILISATIONS INCORPORÉES	Frais d'établissement *	AB			
	Frais de développement *	CX			
	Concessions, brevets et droits similaires	AF			
	Fonds commercial (1)	AH			
	Autres immobilisations incorporelles	AJ			
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL			
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN			
	Constructions	AP			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR			
	Autres immobilisations corporelles	AT	93 625	86 057	7 568
	Immobilisations en cours	AV			
	Avances et acomptes	AX			
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS			
	Autres participations	CU			
	Créances rattachées à des participations	BB			
	Autres titres immobilisés	BD			
	Prêts	BF			
	Autres immobilisations financières *	BH	4 953		4 953
<b>TOTAL (II)</b>		<b>BJ</b>	<b>98 577</b>	<b>86 057</b>	<b>12 520</b>
STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL			
	En cours de production de biens	BN			
	En cours de production de services	BP			
	Produits intermédiaires et finis	BR			
	Marchandises	BT	37 816		37 816
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV			
CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3) *	BX	85 738		85 738
	Autres créances (3)	BZ	58 057		58 057
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB			
DIV. FRS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres : .....)	CD	900		900
	Disponibilités	CF	64 434		64 434
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3) *	CH			
	<b>TOTAL (III)</b>	<b>CJ</b>	<b>246 945</b>		<b>246 945</b>
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW			
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM			
Écarts de conversion actif *		CN			
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)</b>		<b>CO</b>	<b>345 523</b>	<b>86 057</b>	<b>259 465</b>
Renvois : (I) Droit direct au bal :		CP	4 953	(3) Part à plus d'un an :	CR
Clause de réserve de propriété :	Immobilisation :	Stocks :		Créances :	

COPIE CERTIFIÉE CONFORME  
A L'ORIGINAL  
LE PRÉSIDENT

BAGF Experts comptables Janvier 2019 : Etat préparatoire.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise		1001 FENETRES		Néant <input type="checkbox"/>
			Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : ..... 8 000...)	DA	8 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, .....	DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK )	DC		
	Réserve légale (3)	DD	800	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours BI )	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * EJ )	DG	42 000	
	Report à nouveau	DH	19 410	
	<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)</b>	DI	5 421	
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
		<b>TOTAL (I)</b>	DL	75 630
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	<b>TOTAL (II)</b>	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	<b>TOTAL (III)</b>	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	67 720	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI )	DV	602	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	5 000	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	83 736	
	Dettes fiscales et sociales	DY	26 718	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
Autres dettes	EA	60		
Compte régular.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
	<b>TOTAL (IV)</b>	EC	183 835	
	Ecart de conversion passif * (V)	ED		
	<b>TOTAL GÉNÉRAL (I à V)</b>	EE	259 465	
RENVOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	IB		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	IC		
		ID		
		IE		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	141 439		
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EII			

③

## COMPTÉ DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFIP N° 2052-SD 2019

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise :		1001 FENETRES				Néant <input type="checkbox"/>		
		Exercice N						
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	1 338 083	FB		FC	1 338 083	
	Production vendue	} biens *	FD		FE		FF	
			} services *	FG		FI		FI
	Chiffres d'affaires nets *	FJ		1 338 083	FK		FL	1 338 083
	Production stockée *					FM		
	Production immobilisée *					FN		
	Subventions d'exploitation					FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)					FP	14 374	
	Autres produits (1) (11)					FQ	20	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	1 352 478
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	814 464	
	Variation de stock (marchandises)*					FT	(12 057)	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	203 722	
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	7 129	
	Salaires et traitements *					FY	204 229	
	Charges sociales (10)					FZ	92 084	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements *				GA	16 056
			- dotations aux provisions				GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *					GC	
	Pour risques et charges : dotations aux provisions						GD	
Autres charges (12)						GE	12 900	
Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	1 338 527	
<b>1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>						GG	13 951	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *				(III)	GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré *				(IV)	GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL		
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
Total des produits financiers (V)						GP		
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ		
	Intérêts et charges assimilés (6)					GR	591	
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
Total des charges financières (VI)						GU	591	
<b>2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)</b>						GV	(591)	
<b>3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (II - III + IV + V - VI)</b>						GW	13 360	

(RENVOIS : voir tableaux n° 2053) \* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2052.

④

## COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFIP N° 2053-SD 2019

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		1001 FENETRES		Néant <input type="checkbox"/>		
				Exercice N		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			HA		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *			HB		
	Reprises sur provisions et transferts de charges			HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)			HD		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)			HE	1 260	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *			HF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)			HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)			HH	1 260	
<b>4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)</b>				HI	(1 260)	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise			(IX)	IJ		
Impôts sur les bénéfices *			(X)	HK	6 679	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)				HL	1 352 478	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)				HM	1 347 057	
<b>5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)</b>				HN	5 421	
RENVIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme			HO	
	(2)	Dont	produits de locations immobilières		HY	
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IG	
	(3)	Dont	- Crédit-bail mobilier *		HP	
			- Crédit-bail immobilier		HQ	
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			HI	
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées			IJ	
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées			IK	
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.L.)			IX	
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)			RC	
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)			RD	
	(7)	Dont transferts de charges			A1	1 482
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)			A2	
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)			A3	
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)			A4	
(15)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives		A6	obligatoires	A9	
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)				Exercice N	
AMENDES				Charges exceptionnelles		Produits exceptionnels
				1 260		
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :			Exercice N		
				Charges antérieures		Produits antérieurs



Désignation de l'entreprise		1001 FENETRES		Néant <input type="checkbox"/>				
CADRE A		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		
				C		A		
				1		3		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I		CZ	DS	D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II		KD	KE	KF		
CORPORELLES	Terrains			KG	KJH	KI		
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants L9	KJ	KK	KL		
		Sur sol d'autrui	Dont Composants M1	KM	KN	KO		
	Installations générales, agencements et aménagements des constructions		Dont Composants M2	KP	KQ	KR		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants M3	KS	KT	KU		
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *		KV	4 599	KW	KX	
		Matériel de transport *		KY	79 420	KZ	LA	
		Matériel de bureau et mobilier informatique		LB	8 451	LC	LD 1 156	
		Emballages récupérables et divers *		LE		LF	LG	
	Immobilisations corporelles en cours			LH	LI	LJ		
	Avances et acomptes			LK	LL	LM		
	TOTAL III			LN	92 469	LO	LP 1 156	
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		8G		8M	8T	
		Autres participations		8U		8V	8W	
Autres titres immobilisés		IP		IR	IS			
Prêts et autres immobilisations financières		IT	4 772	IU	IV 180			
TOTAL IV			LQ	4 772	LR	LS 180		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			OG	97 241	OH	OJ 1 336		
CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		
		par virement de poste à poste		par ventes à des tiers ou mises hors service ou résultat d'une mise en équivalence		3		
		1		2		4		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I		IN	CO	DO	D7	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II		IO	LV	LW	IX	
CORPORELLES	Terrains		IP	LX	LY	LZ		
	Constructions	Sur sol propre	IQ	MA	MB	MC		
		Sur sol d'autrui	IR	MD	ME	MF		
		Inst. gales, agents et am. des constructions	IS	MG	MH	MI		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT	MJ	MK	ML		
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agents, aménagements divers	IU	MV	MN	4 599	MO	
		Matériel de transport	IV	MP	MQ	79 420	MR	
	Matériel de bureau et mobilier informatique		IW	MS	MT	9 607	MU	
	Emballages récupérables et divers *		IX	MV	MW	MX		
	Immobilisations corporelles en cours		MY	MZ	NA	NB		
Avances et acomptes		NC	ND	NE	NF			
TOTAL III		IY	NG	NH	93 625	NI		
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ	OU	OV	OW		
	Autres participations		IO	OX	OY	OZ		
	Autres titres immobilisés		II	2B	2C	2D		
	Prêts et autres immobilisations financières		I2	2E	2F	4 953	2G	
TOTAL IV		I3	NJ	NK	4 953	2H		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		I4	OK	OL	9B 577	OV		

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

5 bis

**TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION  
SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES**

D.G.F.I.P N° 2054-bis-SD 2019

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)

Exercice N clos le

3 1 1 2 2 0 1 8

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col 6) devient nulle.

 Désignation de l'entreprise : 1001 FENETRES
Néant  \*

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col. 2) - col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations  1	Augmentation du montant des amortissements  2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)  5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2)  3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3)  4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.

(2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.

(3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.

(4) Ce montant comprend :

a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;

b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.

(5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne « Provisions réglementées ».

**CADRE B**
**DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL**

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE .....	
2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE .....	-
3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE .....	=

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

SAGE Experts-comptables Janvier 2019 : Etat pré-pareto.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.

AMORTISSEMENTS

Désignation de l'entreprise 1001 FENETRES Néant  \*

CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *							
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements affectés aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement TOTAL I		CY		EL		EM		EN	
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II		PE		PF		PG		PH	
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PX		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ		QA		QB		QC	
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD	4 599	QE		QF		QG	4 599
	Matériel de transport	QH	59 904	QI	14 490	QJ		QK	74 394
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	5 499	QM	1 566	QN		QO	7 065
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL III		QU	70 001	QV	16 056	QX		QX	86 057
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		ØN	70 001	ØP	16 056	ØQ		ØR	86 057

CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
Immobilisations amortissables	DOTATIONS						REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel					
Frais établissements TOTAL I	M9	N1	N2	N3	N4	N5			N6		
Autres immob. incorporelles TOTAL II	N7	N8	P6	P7	P8	P9			Q1		
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7			Q8		
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4			R6		
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2			S4		
	Inst. géol. agenc. et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9			T2		
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8			T9		
Autres immobilisations corporelles	Inst. géol. agenc. am. divers	U1	U2	U3	U4	U5			U7		
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3			V5		
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1			W3		
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8			X1		
TOTAL III	X2	X3	X4	X5	X6	X7			X8		
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL IV	YL			Y3					YL		
Total général (I + II + III + IV)	YP	YQ	YR	YS	YT	YU			YV		
Total général au mode (NP + NQ) + NR	NY			NY					NZ		
Total général au mode (NV - NY)											

CADRE C		MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*			
		Montant net au d. début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler				Z9	Z8
Primes de remboursement des obligations				SP	SR

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

SAGE Experts-comptables Janvier 2019 - Etat préparatoire.

7

## PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFIP N° 2056-SD 2019

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		1001 FENETRES				Néant <input type="checkbox"/>
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice	
		1	2	3	4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF	
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI	
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies II du CGI)	U	IK	IL	IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR	
<b>TOTAL I</b>	3Z	TS	TT	TU		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S	
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y	
<b>TOTAL II</b>	5Z	TV	TW	TX		
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6C	6D
		- corporelles	6E	6F	6G	6H
		- titres mis en équivalence	02	03	04	05
		- titres de participation	9U	9V	9W	9X
		- autres immobilisations financières (1) *	06	07	08	09
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S	
	Sur comptes clients	6T	12 892	6V	12 892	6W
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X		6Z	7A	
<b>TOTAL III</b>	7B	12 892	TY	12 892	UA	
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)</b>	7C	12 892	UB	12 892	UD	
Dont dotations et reprises	- d'exploitation		LE	UF	12 892	
	- financières		UG	UH		
	- exceptionnelles		LJ	UK		

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-I-5° du C.G.I.

10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : 1001 FENETRES		Néant <input type="checkbox"/> *					
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1	A 1 an ou plus 2	A plus d'un an 3	
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN	
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US	
	Autres immobilisations financières	UT	4 953	UV	4 953	UW	
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA					
	Autres créances clients	UX	85 738		85 738		
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation prêts ou remis en garantie * antérieurement constituée * UO	ZI					
	Personnel et comptes rattachés	UY					
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ					
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM	19 325		19 325	
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	38 476		38 476	
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN				
		Divers	VP				
	Groupe et associés (2)	VC					
	Debiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	255		255		
	Charges constatées d'avance	VS					
	<b>TOTAUX</b>		VT	148 747	VU	148 747	VV
	RENVIS	(1) Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD				
- Remboursements obtenus en cours d'exercice		VE					
(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VF					
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1	A 1 an ou plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y					
Autres emprunts obligataires (1)		7Z					
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG					
	à plus d'1 an à l'origine	VII	67 720	25 324	42 396		
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A					
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	83 736	83 736			
Personnel et comptes rattachés		8C	7 000	7 000			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	15 920	15 920			
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E					
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	300	300			
	Obligations cautionnées	VX					
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	3 498	3 498			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J					
Groupe et associés (2)		VI	602	602			
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	60	60			
Dettes représentatives de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ					
Produits constatés d'avance		8L					
<b>TOTAUX</b>		VY	178 835	VZ	136 439	42 396	
RENVIS	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ	50 000	(2) Montant des divers emprunts et dettes contrac- tes auprès des associés personnes physiques	VL		
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	17 354	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032			